



PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Saint-Bonnet-le-Froid

dossier n° PC 043 172 24 Y0009

date de dépôt : 28 novembre 2024

demandeur : Commune de Saint Bonnet le Froid,  
représentée par SANTY Jean-Pierre

pour : la réhabilitation et extension de l'école  
Saint Joseph et la démolition du bâtiment  
préfabriqué dans la cour de récréation et du sas  
d'entrée actuel de l'école

adresse terrain : Chemin de Brard, à Saint-  
Bonnet-le-Froid (43290)

Direction Départementale des Territoires  
Affaire suivie par :  
Samantha GEORGES  
samantha.georges@haute-loire.gouv.fr  
04 71 05 84 36

### CERTIFICAT DE PERMIS TACITE délivré par le Maire au nom de l'État

Le maire de la commune de Saint-Bonnet-le-Froid certifie que Commune de Saint Bonnet le Froid est titulaire d'un permis de construire enregistré sous le numéro **PC 043 172 24 Y0009** pour le projet ci-dessus référencé depuis le **28/04/2025**.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant le 13 mai 2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait, le 23 juin 2025

Le maire,

NB : Les prescriptions de la Commission Départementale de Sécurité et de l'Accessibilité devront être respectées.